MAIRIE DE **LA BOISSIERE**



COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL 2019 Loi 2015-991 du 7 août 2015

Introduction

Article L2313-1 du code général de collectivités territoriales : Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présentation prévue au précédent alinéa ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article L. 2312-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L. 2121-12, sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat.

Population 2019:

-population municipale : 1021 -population comptée à part : 20

Total: 1041 habitants

Evènements marquants :

Dette

Encours de la dette au 31 décembre 2019 : 245 010.42

Annuité de la dette : *capital : 25 921.62 *intérêts : 10 950.58

Dépenses de la section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont en augmentation de 3.5 % par rapport à 2018.

- Dépenses générales (chapitre 011)

201 664.24

Les dépenses de fluides sont en légère augmentation et avoisinent les 27 000 €.

Les dépenses liées à l'éclairage public sont constantes : 6 509.42 €

On notera une augmentation des dépenses d'entretien qui avoisinent les 24 000 €. Cette augmentation est due

- au règlement en 2019 des frais d'entretien du réseau d'éclairage public pour 2018 et 2019,
- à une importante réparation sur le camion du service technique pour environ 2 200 €,
- au renouvellement d'un nombre important d'extincteurs dont la date de validité arrivait à échéance en 2019 (environ 2000 €).

Les frais liés à l'instruction des autorisations du droit des sols sont en forte augmentation du fait de l'augmentation du nombre de dossiers déposés (environ 2 700 €).

Les honoraires sont en très forte augmentation du fait notamment du dossier BALGO (installation d'une ICPE chemin du mas neuf : 6 500 €) et des contentieux liés à l'urbanisme, le total des dépenses s'élève à 13 660 €.

Dépenses de personnel (chapitre 012)

340 458.59

Les charges salariales et patronales sont constantes (en légère diminution due à une diminution des arrêts de travail pour maladie).

A noter qu'en 2019, la commune a fait appel à une structure d'insertion pour assurer certains remplacements et que depuis septembre 2019 une seule ATSEM est nécessaire dans l'école du fait du regroupement de maternelles sur une seule classe.

Charges de gestion courante (chapitre 65)

107 538.68

Les subventions aux associations sont à la hausse.

L'aide versée au Francas a été augmentée d'environ 15 000 € que cette association prenne en charge la coordination des actions enfance/jeunesse ainsi que la mise en place d'activités à destination des adolescents.

Les dépenses liées aux indemnités des élus sont constantes.

Intérêts de la dette (chapitre 66)

10 950.58

Dépenses exceptionnelles (chapitre 67)

2 868.00

En 2018 l'excédent de fonctionnement du budget de l'eau et l'assainissement avait été intégré au résultat de 2018 et avait fait l'objet d'un reversement à la communauté de communes Vallée de l'Hérault (211 095.16 €)

Opérations d'ordre entre sections

117.73

Certains amortissements comptables sont arrivés à échéance.

Recettes de la section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont en diminution de 2 % par rapport à 2018.

Produits des services et du patrimoine (chapitre 70)

59 182.95

Les recettes proviennent des services suivants : coupes de bois, occupation du domaine public et restaurant scolaire.

On notera qu'il n'y a pas eu de concession dans le cimetière en 2019.

MAIRIE DE LA BOISSIERE 6 rue de la poste 34150 LA BOISSIERE Téléphone : 04 67 55 40 59 - Télécopie : 04 67 55 49 72 - E-mail : mairie.laboissiere@wanadoo.fr

- Impôts et taxes (chapitre 73)

426 866.38

Les produits reversés par l'EPCI sont constants et font l'objet de retenues en fonction des conventions de mutualisation.

On notera une forte augmentation de la taxe sur l'électricité, due à une régularisation de 2018.

- Dotations et participations (chapitre 74)

222 742.20

Les dotations versées par l'Etat sont stables.

Le fonds d'aide aux investissements communaux versé par le département a été de 14 000 € en 2019, contre 29000 € en 2018 (roulement des aides sur le canton).

La commune ne perçoit plus la prestation de service de la CAF (versée directement à l'association départementale des Francas).

- Produits de gestion courante (chapitre 75)

4 262.71

Les revenus des immeubles sont à la hausse.

- Produits financiers (chapitre 76)

7.77

- Recettes exceptionnelles (chapitre 77)

5 480.00

- Atténuation de charges (chapitre 013)

6 399.00

En très forte diminution par rapport à 2018. Ces recettes varient en fonction des remboursements des charges de personnel versées aux agents en arrêt pour maladie.

Dépenses de la section d'investissement

Programmes dont voirie (70 732.74 €), mise en accessibilité (15 684.66 €), élaboration PLU (9 708 €), salle d'activités (12 349.30)

Remboursement en capital de la dette (chapitre 16)

25 921.62

Recettes de la section d'investissement

 - FCTVA
 12 117.81

 - Taxe d'aménagement
 23 212.17

 - Subventions
 1 398.65

 - Affectation du résultat
 109 739.00

 - Amortissement des études
 117.73

Les programmes suivants sont engagés et non terminés : matériel et mobilier (1 249.97 €), voirie (51 936.65 €), schéma de défense incendie (5 640.00 €), mise en accessibilité (14 871.50 €), élaboration du PLU (15 065.00 €), acquisition C 195 (552.00 €), salle d'activités (35 426.30 €).

Conclusion

La section de fonctionnement a permis de réaliser un résultat de 467 720.74 € dont 67 655 € seront affectés en investissement en 2020, le report sera donc de 400 065.74 € en section de fonctionnement sur l'exercice 2020.

La section d'investissement a dégagé un excédent de 30 513.32 € et un déficit de 98 168.07 € de restes à réaliser, déficit global couvert par l'affectation de 67 655 € en investissement.